

FC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 08/03/2018

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MELUN**

43 rue du Général de Gaulle
Case postale 8630
77008 Melun Cedex
Téléphone : 01.60.56.66.30
Télécopie : 01.60.56.66.10

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 17 h 00

Mairie de Fontenay sous Bois
Direction Générale des Services

14 MARS 2018

E18000018 / 77

REÇU LE

15 MARS 2018

SERVICE JURIDIQUE

M. le Maire
commune de Fontenay-sous-Bois
A l'attention de Mme COLAS
Direction de l'Urbanisme et de l'
Hôtel de Ville
4 Esplanade Louis Bayeurte
94125 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

Dossier n° : E18000018 / 77

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

ARRIVÉ LE 53
20 MAR. 2018
Direction de l'Urbanisme
Ville de Fontenay-sous-Bois

Objet : Un projet immobilier, déposé par la SSCV porte de Fontenay Résidentiel et la SSCV Porte de Fontenay Tertiaire, consistant à la réalisation de bureaux, logements et commerces.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Gilles DE SORBIER DE POUGNADORESSE, demeurant [redacted] en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

06/03/2018

N° E18000018 /77

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 20/02/2018, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Fontenay-sous-Bois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- Un projet immobilier, déposé par la SSCV Porte de Fontenay Résidentiel et la SSCV Porte de Fontenay Tertiaire, consistant à la réalisation de bureaux, logements et commerces ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2017, par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Monsieur Maurice DECLERCQ, premier vice-président du tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gilles DE SORBIER DE POUGNADORESSSE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Fontenay-sous-Bois et à Monsieur Gilles DE SORBIER DE POUGNADORESSSE.

Fait à Melun, le 06/03/2018.

Le premier vice-président,


M. DECLERCQ